

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le 7 novembre 2023, à 20h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023,
2. Demande de Dotation de Solidarité à l'Équipement des Collectivités,
3. Proposition d'état d'assiette des coupes de bois 2024,
4. Vente de bois façonné – parcelles 48a, 49 et 45,
5. Vente de bois – souches – parcelles n° 11a,
6. Questions et informations diverses.

Saumos, le 24 octobre 2023

Séance du 7 novembre 2023

Présents : M. BERNAL Raphaël, M. BRUNAUD Cyril, M. CEZILIO Amandio, M. CHAUTARD Didier, M. DUPOUY Jean-Michel, Mme GRECO Leslie, M. HUET Jérôme, M. LAPEYRE Denis, M. PORTE Stéphane, M. PRIETO Jérôme, M. TOUSSAINT Laurent.

Secrétaire de séance : M. PRIETO Jérôme

Absents excusés : M. AGULHON Nathan donne pouvoir à M. TOUSSAINT Laurent, M. BERNAL Philippe donne pouvoir à M. CHAUTARD Didier, Mme FARBOS Laure.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2023 (2023-042)

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 septembre 2023 est adressé par courriel à chaque conseiller municipal. Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le procès-verbal de la séance, sans observation.

2) Demande de Dotation de Solidarité à l'Équipement des Collectivités (2023-043)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1613-6 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué une dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques.

Cette dotation concerne notamment les infrastructures routières et ouvrages d'art, les biens annexes à la voirie nécessaire à la sécurisation de la circulation, les pistes DFCI, etc.

Monsieur le Maire propose de demander une dotation au titre de la DSEC à la préfecture de la Gironde pour faire face au coût que représente la remise état de notre commune suite aux dégâts causés par l'incendie de septembre 2022 sur la commune de Saumos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander la Dotation de Solidarité à l'Équipement des Collectivités.

3) Proposition d'état d'assiette des coupes de bois 2024 (2023-044)

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2024 présentée par l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal, décide, l'inscription à l'état d'assiette 2024 des parcelles et coupes suivantes :

ANNEE DE PASSAGE AMENAGEMENT	PARCELLES	TYPE DE COUPE	VOLUME PRESUME	DESTINATION PROPOSITION ONF
2023	10b	Coupe rase	1 000 m3	VSP ou BF
2023	44	3ème Eclaircie	640 m3	VSP ou BF
2024	52	Coupe rase	2 700 m3	VSP ou BF
2024	54b	4ème Eclaircie	400 m3	VSP ou BF
2024	56a	3ème Eclaircie	300 m3	VSP ou BF
2024	57	3ème Eclaircie	500 m3	VSP ou BF

VSP = Volume sur pied BF = Bois façonné

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que toutes les coupes inscrites à l'Etat d'Assiette 2024 soient mises en vente par l'Office National des Forêts.

4) Vente de bois façonné – Parcelles 48a, 49 et 45 (2023-045)

Conformément à la proposition présentée par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de valider la proposition de vente de bois façonné des parcelles 48a, 49 et 45.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

5) Vente de bois - souches – Parcelle n°11a (2023-046)

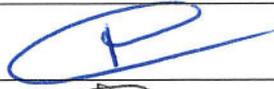
Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2023 présenté par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de valider la proposition du programme des coupes de l'année 2023 proposé par l'ONF.

Le Conseil Municipal décide que la vente de bois (souche) de la parcelle n°11a sera vendue par l'ONF en vente de gré à gré par soumission ou en vente de gré à gré simple.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
La séance est levée à 21h00

NOM PRENOM		SIGNATURE
PRIETO Jérôme Conseiller	Secrétaire de séance	
CHAUTARD Didier	Maire	